

## VILLE DE CARCASSONNE

N° 25103

### DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023  
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### PRIX CATALOGUES D'EXPOSITION ' L'ART DU TATOUAGE AU JAPON '

\*\*\*\*\*

Le musée des beaux-arts organise une exposition temporaire « *L'art du tatouage au Japon* » du 21 juin au 28 septembre 2025.

A cette occasion, un catalogue sera édité. Aussi, j'ai décidé que les boutiques des musées intégreraient les produits suivants pour en assurer la vente.

Le contenu de ce catalogue est principalement basé sur l'opportunité de comprendre comment cet art, à la fois esthétique et symbolique, a traversé les époques et les transformations sociales. Le tatouage, longtemps associé à des codes de résistance et d'identité, invite à réfléchir sur la manière dont l'art corporel peut être une forme d'expression personnelle et universelle.

Titre : L'art du tatouage au Japon

Auteur : Collectif

Imprimeur : DBS PRINT

Conception et réalisation graphique : Xavier DURAND et Thierry CAUSERA

Prix de vente : 25 euros TTC

Il convient en ce sens de signer et exécuter tout acte et documents liés à intervenir

Carcassonne, le 13 juin 2025

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250613-25493-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2025

Publication : 19/06/2025